



Emprunt pour un bien propre

Par Vavin

Bonjour,

Je souhaite restaurer la maison que j'habite avec mon mari et mes deux enfants. J'ai hérité de cette maison en 2010 de mes parents. Je suis mariée sans contrat depuis 2011.

Financièrement tout va bien, je veux aller voir ma banque pour qu'elle m'octroie un prêt pour restaurer la maison, moyennant une garantie hypothécaire.

Par contre, je ne veux pas que mon mari se prête caution solidaire du prêt. Mais j'ai besoin de savoir comme ma maison est la résidence principale de notre famille, la banque peut-elle faire intervenir mon mari au processus juridique nécessaire à la mise en place de l'emprunt immobilier?

J'ai un couple d'amis qui ont été obligé par leur banque à emprunter tous les deux pour la rénovation de la maison. Celle ci est un bien propre de monsieur obtenu avant leur mariage. La banque n'a pas voulu lui faire un prêt qu'à lui. Est-ce normal?

Merci d'avance de m'éclairer.

Par Vavin

Je crois avoir compris une subtilité. Selon les articles 214 du code civil, je ne pourrai souscrire mon prêt en ayant une garantie hypothécaire sans l'accord de mon mari. Donc il devra être impliqué.

Du coup, je m'interroge: si nous avons été marié sous le régime de la séparation de biens, cela aurait-il été différent?

Par Vatout

En tout cas, j'ai réussi à avoir mes informations. Dire que votre slogan est "nos juristes bénévoles répondent à toutes vos questions ... réponse en 24h".

Bon cela fait juste une semaine que j'attends. Dommage, vous paraissiez sérieux...

Par sarahwang

Merci.[url=<http://www.viveoeurope.com/>]parapharmacie[/url]